

Rapport public Parcoursup session 2023

Lycée Alain-Fournier - Classe préparatoire aux études supérieures - Arts

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Lycée Alain-Fournier - Classe préparatoire aux études supérieures - Arts	Jury par défaut	Tous les candidats	24	239	60	83	18

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Disposer de compétences et de connaissances culturelles, littéraires et artistiques.

Disposer de compétences plasticiennes.

Disposer de compétences en matière de communication orale et écrite afin de pouvoir présenter et argumenter une démarche et une pratique artistiques.

Avoir développé au cours de sa scolarité ou dans le cadre personnel une capacité à la conduite d'un projet (notamment artistique et culturel) et au travail en autonomie.

Attendus locaux

Disposer de capacités à s'engager dans une démarche personnelle, de proposer des réponses plastiques, en deux et en trois dimensions, à des questionnements artistiques. Être en mesure de choisir ses propres moyens d'expression en fonction d'un projet, d'expérimenter des langages plastiques et des techniques au service de ses intentions.

Disposer de connaissances sur les grands courants et les principales œuvres de l'Histoire de l'Art ; comprendre leurs enjeux artistiques et culturels. Disposer de capacités à développer et à exposer par oral et par écrit une réflexion personnelle portant sur des œuvres.

Témoigner de la curiosité pour les formes artistiques et les situations culturelles de différentes époques, comme pour les pratiques et domaines contemporains.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La CPES-CAAP du Lycée Alain-Fournier est une formation en un an qui accompagne les étudiants dans des choix d'orientation artistiques correspondant à leur projet professionnel et à leur niveau de compétences, dans une construction de leur démarche et de leur dossier artistique.

Cette classe préparatoire artistique présente trois particularités:

- * une formation à l'appui d'un contenu articulant fortement théorie et pratique (Pratique plastique, Histoire de l'art, Culture artistique contemporaine, Philosophie, Lettres, Anglais, Culture Scientifique) et des formes pédagogiques diversifiées (ateliers d'initiation, cours magistraux, accompagnement personnalisé sur l'orientation, expositions, conférences, workshop, etc.) ;

- * une ouverture sur les différentes pratiques artistiques contemporaines dans leur transversalité (arts plastiques et visuels, arts de la scène et de l'espace, arts du son et de l'écriture) et sur la manière dont elles s'inscrivent dans des domaines de la création et des métiers variés ;

- * une coloration spécifique de la formation autour de 2 axes transversaux aux pratiques artistiques contemporaines, appuyés sur nos partenariats :
 - une sensibilisation au spectacle vivant (formation théorique et pratique aux Arts du spectacle, travail de la voix, scénographie, etc.), avec une dizaine de spectacles par an (théâtre, danse, cirque, performances, etc.) ;
 - une initiation aux métiers et à la pratique de l'exposition (commissariat d'exposition, régie et médiation).

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'ensemble des candidatures sont examinées, classées, puis retenues par la Commission d'examen des vœux de la CPES-CAAP, à partir des informations et documents déposés sur la plateforme Parcoursup, qu'elle étudie sous l'angle de l'appréciation :

- globale du parcours scolaire du candidat (lycéen ou, le cas échéant, étudiant) et, s'il en a eu l'opportunité, de ses engagements, de ses expériences, activités et réalisations péri ou extra-scolaires, en lien ou non avec la formation en CPES-CAAP, exprimés notamment dans la rubrique Activités et centres d'intérêt, mais aussi dans son Projet de formation motivé ainsi que dans son Dossier de pratique plastique personnelle : notamment, à partir du livret scolaire et des évaluations régulières dans l'ensemble des disciplines, de sa Fiche Avenir, de ses résultats dans les éventuels enseignements suivis en Spécialité ou Option, des équilibres et/ou des particularités du parcours du candidat, de ses points forts dans la perspective de la CPES-CAAP, de témoignages d'engagements et d'activités péri ou extra-scolaires qu'il a pu mettre en valeur ;
- du niveau sensibilisation et d'information sur la poursuite d'études supérieures en art : notamment, le niveau de compréhension du candidat de la nature de la formation en CPES-CAAP, de sa capacité à se projeter après l'année préparatoire, des perspectives de concours et de cursus envisagé ;
- de compétences et de connaissances culturelles, littéraires et artistiques : notamment, à partir d'éléments du Dossier de pratique plastique personnelle et du Projet de formation motivé, des appréciations de professeurs dans les disciplines liées à la mobilisation de ces compétences, de témoignages d'une culture personnelle et d'un esprit d'ouverture à la diversité des arts et de la culture ;
- de compétences plasticiennes : ancrées sur le Dossier de pratique plastique personnelle, de la sensibilité des réalisations comme de la singularité qu'elles expriment, en fonction des conditions de développement et de production indiquées, produites seul et/ou de manière encadrée par exemple au sein d'un enseignement ;
- de compétences en matière de communication : notamment, à partir d'éléments liés à la présentation du Dossier de pratique plastique personnelle et du Projet de formation motivé ;
- de la capacité à développer un projet et un travail en autonomie : notamment, à partir de données dont peuvent témoigner le Projet de formation motivé et le Dossier de pratique plastique personnelle.

Les attendus des CPES-CAAP sont les suivants :

- Disposer de compétences et de connaissances culturelles, littéraires et artistiques : ces compétences peuvent être attestées par les évaluations conduites en classe de première et de terminale : composantes dédiées dans les matières du tronc commun de l'enseignement général, technologique et professionnel, plus particulièrement en français, philosophie, histoire ; culture artistique acquise dans un enseignement artistique, notamment en arts plastiques ou en histoire des arts.
- Disposer de compétences plasticiennes : elles peuvent être attestées de plusieurs manières selon l'offre de formation du lycée : évaluations obtenues dans le cadre d'un enseignement artistique, prioritairement en arts plastique ou dans l'enseignement spécialisé d'arts appliqués des voies technologique et professionnelle ; dans la participation régulière et attestée à des dispositifs

d'éducation artistique et culturelle proposés par le lycée ; pour les élèves n'ayant pu suivre un enseignement artistique au lycée, dans une activité artistique attestée en école spécialisée hors éducation nationale ou dans le cadre d'une association agréée.

- Disposer de compétences en matière de communication orale et écrite afin de pouvoir présenter et argumenter une démarche et une pratique artistiques : ces compétences peuvent être attestées par les évaluations obtenues dans les matières littéraires, scientifiques ou technologiques ; dans un enseignement artistique au lycée, notamment en arts plastiques.

- Avoir développé au cours de sa scolarité ou dans le cadre personnel une capacité à la conduite d'un projet (notamment artistique et culturel) et au travail en autonomie ; cette compétence importante sera appréciée chaque fois que possible à partir des observations portées par les professeurs d'un enseignement artistique ayant sollicité cette forme de travail (le projet) ; plus largement, au regard de toute situation ayant permis d'évaluer l'engagement, l'investissement et la régularité de l'effort du candidat, y compris dans le cadre de dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les CPES-CAAP préparent aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art, des écoles nationales supérieures d'architecture, des formations supérieures de l'image, ainsi qu'aux cursus universitaires en Arts plastiques ou en Histoire de l'art (accès par validation de parcours). Trop souvent, sont confondues de la part des candidats les formations des Arts appliqués et des Métiers d'art (formations courtes, spécialisées, technicistes) et celles des Arts plastiques ; les **CPES-CAAP relevant des Arts plastiques, elles n'ont pas vocation à préparer l'intégration dans les formations des DN-MADe. Une meilleure lecture de l'offre de formation en CPES-CAAP et des débouchés après cette année de classe préparatoire est donc nécessaire de la part des candidats.**

Il est conseillé aux candidats de faire preuve de curiosité pour les diverses formes artistiques et les situations culturelles de différentes époques, mais aussi plus spécifiquement pour les pratiques et domaines contemporains. **Cette curiosité doit être décelable aussi bien dans le Projet de formation motivé, dans les activités culturelles, artistiques et citoyennes présentées dans la rubrique Activités et centre d'intérêt, que dans le Dossier de pratique plastique personnelle du candidat, qui doit témoigner d'une diversité de pratiques et d'objets plastiques.** Ce Dossier de pratique plastique personnelle permettra de démontrer le niveau technique du candidat, ses compétences plasticiennes, ses capacités expressives et créatives, ainsi que la diversité de sa pratique artistique. Chaque année, de nombreux Dossiers de pratique plastique personnelle ne tiennent pas compte des conseils concernant la qualité des travaux reproduits, ni des indications d'ouverture et de diversité des médiums précisés sur l'ensemble des supports de communication des CPES-CAAP (dessins, peintures, volumes, vidéos, photographies, performances, réalisations numériques, bandes-dessinées, animation, maquettes, etc.). Le candidat peut aussi présenter des photographies ou des extraits vidéo témoignant de son éventuelle participation à des réalisations et projets collectifs, des numérisations de carnets (croquis, recherches, visites, etc.) ou de dessins d'observation, auxquels pourront aussi s'ajouter d'autres domaines artistiques (arts de la scène et du son, pratique de l'écriture, etc.). Les images animées, les travaux vidéo et les enregistrements sonores peuvent être déposés sur la plateforme au choix du candidat et les liens indiqués dans le dossier PDF.

Chacune de ces réalisations ou de ces projets et recherches devra obligatoirement faire l'objet d'indications écrites (des "cartels") précisant les techniques, les matériaux, les dimensions, la durée pour les travaux vidéo ou sonores (mais l'indication du temps de réalisation des travaux est cependant inutile), ainsi qu'une courte **note d'intention** (par exemple présentation des moyens plastiques mis en jeu, de ses intentions, des références artistiques qui auront soutenu ou enrichi le travail pratique et la réflexion du candidat, etc.) qui distinguera des pratiques relevant de loisirs plaisants.

Sont attendus de la part du candidat l'expression de potentialités artistiques, sa capacité à mener un travail plastique personnel, sa curiosité pour les domaines artistiques contemporains et son ouverture à des pratiques artistiques transversales à travers sa production.

Rappels et conseils spécifiques concernant le Dossier artistique personnel

• **Respecter le minimum des cinq travaux demandés** — les Dossiers artistiques personnels ne comprenant qu'une unique production

plastique ne pourront renseigner l'équipe pédagogique de la CPES-CAAP qui compose la Commission d'examen des vœux, des potentialités créatives du candidat, dont le dossier de candidature risque d'être écarté.

- Le Dossier artistique personnel est **à téléverser complet et au format PDF uniquement** sur la plateforme Parcoursup, et non sous forme de lien vers un dossier consultable en ligne — la possibilité d'enrichir ce dossier en ligne après la date de dépose nationale présentant une évidente **rupture d'équité avec les autres candidats** ayant déposé leur Dossier artistique personnel au format PDF, **ce lien ne sera pas consulté et le dossier de candidature automatiquement écarté.**

- Vérifier le bon fonctionnement des liens URL vers les travaux vidéo ou sonores déposés en ligne** et placés dans le Dossier artistique personnel — de trop nombreux liens ont perdu leur chemin d'accès lors de la conversion du Dossier artistique personnel au format PDF, ne sont pas cliquables ou nécessitent un mot de passe qui n'a pas été fourni, ou encore sont présentés sous forme de QR Code ne permettant qu'une consultation peu adaptée sur un écran téléphonique.

- Le **Dossier artistique personnel demandé en CPES-CAAP ne peut être simplement interchangeable avec le format de "carnet" demandé en DN-MADe** — l'indication de "l'univers visuel", des "préférences" ou des "curiosités" du candidat sous forme de catalogue ou, pire encore, de "mood board", très en vogue et tenant d'avantage du remplissage visuel que d'une réelle recherche de références, n'a aucun intérêt en CPES-CAAP si ces indications ne sont pas explicitement articulées avec le travail artistique ou la démarche réflexive.

- Soigner le plus possible les indications écrites qui accompagnent la reproduction des travaux** du candidat présentés dans le Dossier artistique personnel — ces "cartels" permettent de renseigner ces travaux et d'en faciliter la compréhension.

- S'appliquer à **suivre les indications concernant la manière de nommer le Dossier artistique personnel** — pour rappel, NOM_Prénom_n° de dossier Parcoursup

Rappels et conseils spécifiques concernant l'Entretien d'admission

Les Entretiens d'admission de la session 2023 ont pu avoir lieu **en présentiel ainsi qu'en visioconférence pour les candidats les plus éloignés ou en difficulté pour se déplacer.**

Si cet entretien a pour objectif de préciser les motivations du candidat et son projet d'intégration des formations artistiques du supérieure, **une connaissance minimum de l'offre de formation en CPES-CAAP, et plus spécifiquement dans l'établissement auquel postule le candidat, est nécessaire pour pouvoir soutenir des arguments témoignant d'un projet réfléchi d'orientation en classe préparatoire artistique.**

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats des épreuves anticipées de Français du Baccalauréat ; ensemble des résultats et progressions dans les disciplines des deux dernières années d'enseignement suivies ; notes du Baccalauréat selon la situation du candidat.	Résultats en Lettres, Philosophie, Histoire-Géographie, Langues.	Notes, appréciations et observations des Bulletins et Fiche Avenir, notes obtenues au Baccalauréat (pour les candidats bacheliers), notes des deux dernières années d'enseignement suivies (pour les candidats bacheliers).	Important
	Ensemble des résultats et progressions dans les disciplines artistiques des deux dernières années d'enseignement suivies ; notes du Baccalauréat selon la situation du candidat.	Résultats et progressions dans les éventuels enseignements artistiques suivis (Arts plastiques, Histoire de l'art, Musique, Théâtre, Danse).	Notes, appréciations et observations des Bulletins et Fiche Avenir, notes obtenues au Baccalauréat (pour les candidats bacheliers).	Très important
	Ensemble des résultats et progressions dans les disciplines des deux dernières années d'enseignement suivies ; notes du Baccalauréat et plus spécifiquement du Grand Oral selon la situation du candidat.	Résultats dans les enseignements apportant des compétences culturelles et/ou plasticiennes et/ou l'autonomie de projet.	Notes, appréciations et observations des Bulletins et Fiche Avenir, notes des deux dernières années d'enseignement suivies (pour les candidats bacheliers).	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences en matière de communication orale et écrite.	Qualités littéraires et rédactionnelles, capacités argumentatives.	Résultats des épreuves anticipées de Français du Baccalauréat ; notes, appréciations et observations des Bulletins en Lettres, Philosophie, Histoire-Géographie, Langues ; notes obtenues au Baccalauréat dans ces disciplines (pour les candidats bacheliers) ; Projet de	Très important

			formation motivé et Notes d'intention du Dossier de pratique plastique personnelle.	
	Compétences et connaissances culturelles et artistiques.	Ouverture à la pluralité de expressions artistiques et culturelles, ancrage patrimonial et contemporain.	Résultats, appréciations et observations dans les éventuels enseignements artistiques suivis (Arts plastiques, Histoire de l'art, Musique, Théâtre, Danse) et au Baccalauréat dans ces disciplines (pour les candidats bacheliers), Projet de formation motivé, Activités et centre d'intérêt, Dossier de pratique plastique personnelle.	Essentiel
	Compétences plasticiennes.	Diversité des capacités expressives et créatives, sensibilité et singularité des réalisations.	Résultats, appréciations et observations dans les éventuels enseignements des Arts plastiques ou dans l'enseignement des Arts appliqués des voies technologiques et professionnelles, ainsi qu'au Baccalauréat (pour les candidats bacheliers), Dossier de pratique plastique personnelle.	Essentiel
Savoir-être	Curiosité intellectuelle et intérêt culturel.	Ouverture à la pluralité de expressions artistiques et culturelles, participation à des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, ancrage réflexif historique et contemporain, intérêt pour les faits de société.	Projet de formation motivé, Activités et centre d'intérêt, Dossier de pratique plastique personnelle et Notes d'intention.	Essentiel
	Capacité à développer et conduire un projet et un travail en autonomie.	Conduite d'un projet, notamment artistique et culturel, investissement personnel et densité de la pratique de projets en autonomie.	Appréciations et observations des Bulletins portés par les professeurs d'enseignements artistiques ou non, ayant sollicité cette forme de travail (projet), Fiche avenir, Projet de formation motivé, Activités	Très important

			et centre d'intérêt, Dossier de pratique plastique personnelle.	
	Goût pour l'expérimentation, l'engagement personnel, le travail collaboratif.	Diversité des pratiques artistiques, des expériences et implications citoyennes, participation à des travaux ou expériences collaboratives.	Appréciations et observations des Bulletins portées par les professeurs d'enseignements, artistiques ou non, ayant sollicité cette forme de travail (projet), Fiche avenir, Projet de formation motivé, Activités et centre d'intérêt, Dossier de pratique plastique personnelle.	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance et compréhension de la nature, des contenus, des exigences et de l'organisation de la formation.	Forte motivation pour les Arts plastiques dans ses dimensions pratiques et théoriques, implication personnelle dans les formes expressives et créatives, intérêt pour l'histoire de l'art, intérêts pour les enseignements théoriques de culture générale, intérêt pour le projet en autonomie, disponibilité pour les projets partenariaux.	Projet de formation motivé, Notes d'intention du Dossier de pratique plastique personnelle, participation à la journée portes ouvertes de la formation, participation aux journées d'inclusion de la formation.	Essentiel
	Adéquation du projet d'orientation avec la formation, cohérence et ambition du projet d'orientation.	Sensibilisation et information sur les études supérieures en art dans leur diversité, compréhension de la distinction entre Arts plastiques et Arts appliqués, capacité à se projeter après l'année préparatoire dans le cursus du supérieur, capacité à se projeter dans la perspective des concours.	Projet de formation motivé, Notes d'intention du Dossier de pratique plastique personnelle.	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement et valorisation personnelle, activités artistiques et extra-artistiques.	Pratiques artistiques dans leur diversité, intérêt pour les arts, la culture et le patrimoine, activités, expériences et réalisations péri ou extra-scolaires, engagement citoyen et/ou associatif, curiosité pour	Activités et centre d'intérêt, Projet de formation motivé, Notes d'intention du Dossier de pratique plastique personnelle.	Important

		les questions sociétales.		
--	--	---------------------------	--	--

Signature :

François LERAY,
Proviseur de l'établissement Lycée Alain-Fournier